



Aubervilliers, le 5 septembre 2011

A l'attention de Mmes. & MM.
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race

**RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Sec/AV/cm/04/2011/C

Objet : typage ADN dans l'espèce canine.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Les clubs de race sont soumis très régulièrement à diverses propositions de laboratoires français ou étrangers qui exercent dans le typage ADN soit pour les humains soit dans différentes espèces animales de rente ou de compagnie (oiseaux, poissons, NAC...).

Vous recevez régulièrement des informations sur le sujet soit sur notre média papier la Revue Officielle de la Cynophilie Française soit sous forme de communication sur nos sites internet SCC et Chiens-online. Le typage ADN est une approche qui nous garantit l'infailibilité pour la tenue de livres généalogiques. Nous en assurons ensemble la promotion et pour rappel, la SCC a financé il y a maintenant près de 30 ans, les premiers travaux sur le sujet chez LABOGENA avec le Professeur THERET puis le professeur COURREAU de l'ENV d'Alfort.

C'est pourquoi, nous avons réuni les 3 laboratoires les plus représentatifs sur le territoire français, LABOGENA, GENINDEXE et ANTAGENE et que nous avons établi un contrat avec ces 3 laboratoires nous garantissant différentes prestations inscrites au sein d'un cahier des charges très précis, élaboré avec l'aide du département de génétique d'Agroparitech.

Tout en garantissant la liberté des prix face aux clients (éleveurs ou clubs de race), ce contrat permet la transmission électronique des données dans les meilleurs délais avant transcription de l'analyse sur le document généalogique d'élevage (CPA, Certificat de Performance des Ascendants avec le certificat de naissance ou CQR, Certificat de Qualification des Reproducteurs avec le pedigree).

A ce jour, les seuls résultats inscrits sur les documents officiels de la SCC et du LOOF (pour l'espèce féline) nous viennent de ces 3 laboratoires. Quand le contrat arrivera à terme, nous pourrions relancer un appel d'offre qui puisse répondre au mieux aux besoins de l'élevage.

Il vous est donc demandé, si vous acceptez de mettre de la publicité payante pour un laboratoire d'identification génétique, de bien vouloir préciser à vos membres que si chacun est libre de faire des analyses dans un laboratoire français, européen, américain ou asiatique, pour le moment, seules les analyses pratiquées dans les 3 laboratoires signataires de la convention établie par la SCC peuvent être prises en compte officiellement pour la sélection.

Pour rappel : seuls les prélèvements effectués par un vétérinaire inscrit au CSOV (Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires) peuvent être pris en compte.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments très distingués.

André VARLET
Directeur des Relations Institutionnelles

Pour l'amélioration des races de chiens en France

155, avenue Jean-Jaurès
93535 AUBERVILLIERS CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20
Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99